



Procès-Verbal

CFVU

Lundi 8 décembre 2025

Approuvé en CFVU du 19 janvier 2026

 Université
Paris Nanterre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRES

DU 8 DÉCEMBRE 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme SEVERO (Nanterre, une ambition solidaire)
M. THOUVENEL (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DELBOT (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)
M. JAILLOT (Agir pour Nanterre)
M. MATHIEU DE VIENNE (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)
M. RAT (SGEN CFDT)
Mme STOYANOV CGT Paris Nanterre)

COLLÈGE USAGERS

Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MARTI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme PATRELLE (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

MAG AHMED (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme BUTA (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme KHORENYAN (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité), Vice-Présidente Etudiante

Mme PEREIRA DOS SANTO (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. ZINU (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)

Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme SEYDI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme HENNECART

Mme LEANDRI

M. OLIVIER

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS

<u>ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE</u>	<u>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES</u>	<u>CABINET DE LA PRÉSIDENCE</u>
M. GALLIMARD Formation et universitaire Président Formation et vie universitaire	(Vice-Président M. GUÉRIN (Directeur général adjoint et vie chargé des études et de la formation universitaire) M. RISCHMANN (Vice- universitaire de tous les publics)	
<u>DAJI</u>	<u>INVITÉS</u>	<u>DIRECTION ÉCOLES DOCTORALES</u>
Mme DE BEARN (Directrice)	Mme JAMALEDINNE (SPOdF)	
Mme BELAYACHI (Directrice adjointe)	Mme MAKHLOUF (Chargée de projet CVEC)	
Mme GORCHON		
Mme FOURCAULD		
<u>DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX</u>		<u>ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</u>
M. RULLIERE (Directeur SUAPS)	Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)	M. SAGUÈS (SPOdF)
	M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)	Mme REATO (SPOdF)
	M. COLLARD (Directeur UFR SSA)	
	M. D'OTTAVIO (Directeur adjoint UFR SITEC)	
	M. DRU (Directeur UFR STAPS)	
	Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)	
	M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)	
	Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)	
	Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)	
	Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)	
	Mme RIAZUELO (Directrice UFR SPSE)	

SOMMAIRE

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	5
A) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	5
B) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES.....	6
a) Délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle	6
b) Délibération générale relative aux admissions en Master 1 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil	12
c) Maquettes de licence de l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5)	15
d) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 22 octobre 2025	17
e) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 3 décembre 2025	17
f) Programmation des actions financées par la CVEC pour l'année 2026	18
g) Élections.....	19
c) CONVENTIONS.....	19
a) Conventions internationales	19
b) Conventions de formation	19
c) Autre convention.....	20
II. INFORMATIONS	20
A) LETTRE DE MISSION HANDICAP POUR L'ANNEE 2025-2026	20
B) LETTRE DE MISSION REUSSITE POUR L'ANNEE 2025-2026	20

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 13 heures 49 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente remercie les élus de leur présence et salue le travail des services et composantes ayant préparé les différents points de l'ordre du jour. Elle souhaite la bienvenue à Mme Rachida BELAYACHI, en tant que directrice adjointe de la DAJI¹ ainsi qu'à M. SAGUÈS (DEF²). Elle ajoute que la Présidente rejoindra l'instance dès que possible.

Le Poing Levé a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant les formations Cursus Master Ingénierie (CMI) et souhaite que la CFVU reçoive une délégation d'étudiants de CMI. Le sujet des formations CMI sera traité en introduction du premier point de l'ordre du jour relatif aux capacités d'accueil en premier cycle. Une délégation ne pourra pas être reçue, la parole des étudiants de CMI pourra être portée par les élus de l'instance. La Vice-Présidente s'engage néanmoins à ce qu'une délégation d'étudiants des CMI soit reçue par la vice-présidence formation prochainement, quel que soit le résultat du vote de la CFVU sur l'avenir de ces formations.

L'UNEF a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur la situation des « sans fac » ainsi qu'un point sur l'adoption d'un congé menstruel à l'université. Ces deux points seront abordés à la fin de l'instance.

Mme MARTI ne comprend pas le refus de recevoir une délégation d'étudiants, après l'annonce, du jour au lendemain, de la fermeture de leur filière. Elle évoque le rassemblement en cours à ce sujet.

La Vice-présidente insiste sur le fait que la fermeture de ces formations n'est pas actée : il revient à la CFVU d'en décider.

I.DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

a) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal du 15 septembre 2025

En l'absence de remarques, la Vice-présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De M. Olivier à M. Benucci ;
- De M. Ferhat à Mme Severo ;
- De M. Rat à Mme Stoyanov ;
- De M. Ag Ahmed à Mme Siddiqui ;
- De Mme Buta à Mme Patrelle ;
- De Mme Hennecart à Mme Jeleva ;
- De M. Despeaux à Mme Marti ;
- De Mme Moreau à Mme Marti ;
- De Mme Seydi à Mme Patrelle.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le procès-verbal du 15 septembre.

Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 11

Mme MARTI répète qu'un rassemblement concernant les CMI est en cours devant le bâtiment Grappin et affirme que les mobilisations étudiantes peuvent défaire les décisions des instances.

¹ Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

² Direction des Etudes et de la Formation.

La Vice-présidente l'invite à s'exprimer lors du point concernant les CMI. Rien n'est décidé à ce stade: ce sera à l'instance de se prononcer sur la poursuite des CMI.

Mme MARTI pointe le fait que l'avis des conseils d'UFR³ n'a pas été respecté.

b) Politique générale et instances

La Vice-présidente explique qu'en complément des capacités d'accueil des L1⁴ et des M1⁵, la CFVU devra également se prononcer sur l'intégration des trois CMI dans l'offre de formation LMD⁶ 5 de l'établissement et sur deux changements d'intitulés de master de l'UFR SSA⁷. En cette année particulière de préparation d'une nouvelle offre de formation, le vote des capacités d'accueil a donné l'occasion d'une vérification et d'ultimes ajustements de l'offre de formation en L1 et M1 que l'établissement souhaite porter en amont du paramétrage de cette offre sur les plateformes nationales.

Deux éléments sont apparus lors de ce travail de vérification de l'offre :

- Que les formations de CMI ne figuraient qu'en partie dans la liste des mentions et parcours de formations votées en avril 2025 ce qui a impliqué une discussion en urgence sur leur avenir et nécessite un vote explicite.
- Que le travail sur les maquettes de formation a conduit certaines équipes pédagogiques à demander des changements d'intitulés considérés comme indispensables.

a) Délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle

La Vice-présidente reconnaît que les contraintes de calendrier ont amené à aborder le sujet des CMI avec précipitation en suivant une méthode inadaptée et très différente de celle adoptée pour le reste de l'offre de formation, fondée sur des échanges nombreux et un travail de concertation avec les acteurs de la formation. L'approche qui a été adoptée ces dernières semaines concernant les CMI peut à juste titre être considérée comme brutale et précipitée. La Vice-Présidente exprime des regrets et présente ses excuses aux responsables de formations et aux étudiants actuellement inscrits dans la formation, comme elle a eu l'occasion de le faire lors des conseils des UFR SSA et SEGMI, portant des formations de CMI.

Avant d'ouvrir la discussion, Meglena Jeleva présente les CMI.

Les CMI sont des cursus complémentaires en cinq ans, adossés à une licence et master support « classiques » qui sont accréditées par un réseau d'établissements appelé Figure, sur la base d'un cahier des charges spécifique. Ces formations ont vocation à former à des métiers de l'ingénierie. En complément des enseignements des filières support, les étudiants de ces formations suivent des enseignements formant à des compétences organisationnelles, sociales, environnementales et culturelles. Les étudiants sont de plus soumis à l'obligation d'effectuer des stages tout au long de leur cursus et de réaliser une mobilité internationale. Au titre de leur inscription dans ces cursus, les étudiants sont dispensés de candidature sur Mon Master et obtiennent, en validant leur licence, avec une place garantie dans le master d'adossement de leur CMI. A l'issue de leur formation, les étudiants obtiennent en complément de leur diplôme de licence, puis de master, un certificat CMI délivré par le réseau Figure.

Les CMI ont suscité beaucoup d'espoirs, ce qui a conduit l'établissement à accepter la création de 3 cursus de ce type, d'abord au sein de l'UFR SITEC, puis au sein des UFR SEGMI et SSA, et à les soutenir le long de 2 périodes LMD et lors des différentes étapes d'accréditation, la dernière ayant eu lieu en 2024.

La question se pose aujourd'hui du maintien de ces formations dans l'offre de formation LMD5 de l'établissement sur la base d'un bilan suscitant plusieurs interrogations.

La principale interrogation porte sur les ambiguïtés qui sont liées à l'intitulé même de ces cursus, qui peuvent laisser croire à l'obtention d'un titre d'ingénieur pour les étudiants inscrits dans ces formations. Si le réseau Figure a pu longtemps nourrir des espoirs légitimes quant à l'obtention à terme d'un titre d'ingénieur pour les diplômés d'un CMI, cette perspective s'éloigne aujourd'hui de manière indéniable, suite au refus de la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) d'accréditer ces formations. Il semble ainsi très problématique de

³ Unité de formation et de recherche.

⁴ Première année de licence.

⁵ Première année de master.

⁶ Licence master doctorat.

⁷ Sciences Sociales et Administration.

maintenir via ces cursus des perspectives ambiguës de diplomation pour des formations déployées dans l'établissement, par honnêteté à l'égard des candidats et de leurs familles malgré la confiance dans le soin apporté par les responsables de formation d'indiquer aux étudiants que les CMI ne débouchent pas sur l'octroi du titre d'ingénieur. De plus, les informations figurant sur certains sites nationaux ou plus locaux contribuent à alimenter une ambiguïté sur l'octroi du titre qui ne pourra pas être délivré non seulement à court terme, mais aussi à moyen, voire à long terme.

Par ailleurs, malgré des perspectives de plus en plus hypothétiques de reconnaissance du diplôme CMI comme un diplômé d'ingénieur, les exigences du réseau Figure n'ont cessé de croître, au risque de mettre en difficulté les équipes pédagogiques. L'obtention de ce label de formation signifie aussi l'acceptation des équipes et de l'établissement de se soumettre volontairement à des processus d'évaluation et d'accréditation d'une lourdeur comparable à ceux du HCERES, mais menés par le réseau Figure tous les deux ans.

De plus, en interne, s'il est indéniable que les trois CMI, formations sélectives attirent un public d'étudiants motivés de bon niveau, il est tout aussi indéniable - quoique dans des proportions variables selon les cursus – que les flux de candidatures et les parcours des étudiants laissent entrevoir des difficultés réelles et ressenties par les candidats et étudiants. Concernant les candidatures, on constate que même si celles-ci sont en hausse entre 2024 et 2025 pour les 3 filières support, on constate une baisse pour 2 des 3 CMI : passant pour l'un d'entre eux de 132 en 2024 à 70 en 2025. Prenant acte de cette baisse, les responsables ont d'ailleurs eux-mêmes proposé une baisse des capacités d'accueil. Concernant les départs d'étudiants le long du cursus, celle-ci est tout aussi réelle, principalement entre le L3 et le M1 alors même que le passage est de droit. Pour la promotion entrée en 2022 par exemple, on constate, pour le CMI D3S que parmi les 29 étudiants entrés en L1, seuls 14 restent dans la formation en L3 et 10 continuent en M1. La même tendance est observée dans les autres CMI : pour ATE, parmi les 21 étudiants entrés en 2022, 13 en L3 et 7 en M1. Quant au CMI TTP, parmi les 17 entrés en 2022, seuls 7 restent en M1 cette année. Ces départs aboutissant à des recrutements parfois bien plus tardifs qu'il n'est souhaitable, et à des heures dispensées en master à un public étudiant parfois très limité.

Enfin, et bien que ce ne soit pas la question centrale, il apparaît que le surcoût engendré par les 20% d'heures supplémentaires nécessaires au bon déroulement du cursus s'applique dès lors à des promotions particulièrement limitées, ce qui pose la question de la soutenabilité financière de l'ensemble de la formation. L'an passé, la perspective de création d'un DU a été encouragée par le réseau Figure afin de justifier des frais complémentaires permettant de stabiliser le modèle économique de la formation, ce que ni les responsables de formation ni l'établissement n'ont jugé souhaitable en tant que tel. Dès lors, la question du coût global de ces cursus, en termes financiers et humains, ne peut être éludée.

Ces limites identifiées ont été présentées aux directions des 3 composantes concernées le 26 novembre, un courrier a ensuite été adressé aux responsables de formation et la Vice-Présidence Formation est intervenue dans les deux conseils d'UFR qui se sont tenus dans la semaine du 1^{er} décembre pour exposer les éléments évoqués plus haut.

Lors de ces conseils d'UFR, des étudiants de CMI ont pu exprimer leur attachement à la poursuite de leur cursus et leur inquiétude légitime. La Vice-Présidente insiste sur le fait que l'établissement a un devoir vis-à-vis de ces étudiants : si la CFVU ne se prononce pas en faveur de la poursuite de ces formations, les étudiants pourront, en fonction de leur année d'études soit terminer leur cursus en CMI, soit obtenir une réorientation vers des formations correspondant à leurs projets. À l'issue des échanges, les élus des conseils de SSA et de SEGMI ont voté à l'unanimité des motions en soutien aux CMI dont les textes sont sur le Nuage de la CFVU. La Vice-Présidente termine en réitérant ses regrets quant à la méthode et au calendrier de cette discussion. Concernant l'inquiétude des étudiants actuels, elle souligne que c'est précisément le souhait de garantir la lisibilité et la reconnaissance académique de leur formation qui a amené à ces réflexions.

M. BAUDRY prend acte des excuses, mais estime que la méthode est inacceptable. L'offre de formation, dans laquelle les CMI figuraient, a été votée il y a plusieurs mois. Il n'y a eu aucune information ou aucun échange informel avec les équipes pédagogiques. Il s'agit d'un degré zéro de gouvernance avec un déni des équipes qui ont travaillé pour améliorer ces formations ainsi qu'un déni des étudiants.

Il estime que les arguments avancés sont faibles ou fallacieux. Il explique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une formation accréditée par la CTI pour faire un métier d'ingénieur et qu'existe une possibilité, après un an d'expérience sur un poste d'ingénieur, de demander une équivalence à la CTI. M. BAUDRY estime par ailleurs que la piste d'une reconnaissance européenne du diplôme de CMI n'est pas abandonnée, mais que pour obtenir le label EUR-ACE, un diplôme englobant, pouvant prendre la forme d'un DU, est requis, point sur

lequel il considère ne pas avoir obtenu de réponse claire de la part de la gouvernance de l'établissement. Il affirme par ailleurs que les équipes pédagogiques tiennent un discours très clair sur le fait que les CMI ne délivrent pas un titre d'ingénieur, mais un label. Il déclare que, si le CMI dont il s'occupe est supprimé, la formation support le sera également. Et pour lui, cette suppression orienterait les étudiants qui ont fait le choix de l'université publique vers des formations de l'enseignement supérieur privé, qui ne sont pas plus accréditées pas la CTI. Concernant les effectifs, les 35 places en première année sont remplies sans difficulté (plus de 1 000 candidatures sur Parcoursup). Il confirme qu'il reste 10 étudiants en master, mais considère que les départs n'en sont pas la cause principale, invite la présidence à regarder les taux d'échec des filières supports. Les exigences du Réseau Figure sont stables et si elles posent des questions d'organisation, les responsables de formation ont mis des solutions en place, notamment sur l'international.

Mme GADOT ajoute que les taux de réussite se situent entre 40 et 60 %. Elle insiste sur le fait que les étudiants sont soutenus jusqu'au bout.

La Vice-présidente ne remet pas en cause l'investissement des équipes enseignantes et pédagogiques, qui est indéniable. Elle reconnaît qu'il y a eu des défaillances en termes de calendrier, mais ne peut accepter certaines des critiques formulées. Elle assume le fait d'avoir commencé les échanges par les directions de composantes et non par des échanges informels en bilatéral qui échapperaient à toute discussion collégiale.

Mme PEREIRA DOS SANTOS trouve scandaleuse l'annonce de cette fermeture au mépris de la volonté des étudiants et des enseignants. Le gouvernement et le rectorat attaquent les CMI à l'échelle nationale au profit d'écoles payantes. Elle estime que l'argument du manque de lisibilité n'est qu'un prétexte – le fait que ces formations délivrent seulement un label étant su depuis le début. Elle dénonce l'opacité et le manque de transparence. Ni l'UNEF ni les étudiants n'accepteront ces fermetures.

La Vice-présidente répète qu'aucune décision n'est prise. Elle précise que tous les CMI ne figuraient pas dans les tableaux votés au mois d'avril par la CFVU et que la discussion sur ces formations n'a pas eu lieu à ce moment-là puisque ces formations ne délivrent pas de diplôme national. Ne pas demander un vote formel des instances sur ces formations conduirait logiquement à ne pas ouvrir les CMI non présents dans la liste des formations votées en avril.

Mme MAGAND souligne que les étudiants et les enseignants se mobilisent et qu'une pétition a déjà recueilli 1 400 signatures. Elle estime que cette mesure s'ancre dans une logique de réduction des volumes horaires et de menace envers certaines filières et que les choix sont faits dans une opacité totale et de façon antidémocratique. Elle revient à ce sujet sur le refus d'examiner une motion contre des partenariats avec des entreprises complices du génocide en Palestine. Les fermetures reviennent à jeter les étudiants dans les bras du privé, alors que beaucoup ont choisi les CMI parce qu'ils n'ont pas les moyens d'aller dans une école payante. Le Poing Levé appelle à voter pour le maintien de ces formations.

La Vice-présidente n'accepte pas l'accusation d'opacité : des fermetures ont été actées par le vote de la CFVU en avril ; ce n'est pas le cas des CMI dont la décision revient à l'instance qui se tient ce jour, puis au Conseil d'administration. Elle insiste sur le fait que les licences et masters support des CMI ne vont pas disparaître. Considérer que les seules formations de l'établissement qui méritent une défense au titre de barrières contre l'enseignement supérieur privé sont des formations accréditées par une instance extérieure différente des tutelles universitaires lui semble problématique.

M. BAUDRY revient sur ses critiques sur la gouvernance : aucune information, aucune discussion, pas de possibilité d'avancer des contre-arguments. Il répète qu'il n'y a eu aucune collégialité et rappelle qu'il y a de l'humain derrière une telle décision. Si les CMI ne faisaient pas partie de l'offre de formation votée en avril 2025, il ne comprend pas pourquoi on lui a demandé de travailler sur les maquettes. Il précise qu'un parcours a été créé au sein de la licence Economie Gestion pour servir de support au CMI : sans capacités d'accueil, ce parcours au niveau licence disparaît. Il s'interroge sur le devenir des étudiants et ajoute que les CMI ont été évalués favorablement par l'Hcéres⁸.

Pour la Vice-présidente, il n'était pas possible d'aborder de manière précise la question du devenir des étudiants avant la décision de l'instance, mais elle insiste sur le fait que toutes les possibilités seront étudiées. Si elle reconnaît que le HCERES a porté un regard positif sur les trois CMI, les dernières évaluations du réseau Figure ont été moins favorables, notamment pour l'un des CMI.

⁸ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Mme LEBARBIER s'étonne de cette décision à propos de formations qui marchent bien sur des thématiques porteuses.

La Vice-présidente rappelle que la décision sera prise par les instances de l'établissement. Elle précise par ailleurs que concernant les candidatures, d'une part, elles ne sont pas en augmentation pour l'ensemble des CMI et d'autre part, lorsque celles-ci augmentent, l'augmentation est moindre que pour les formations support. Et le départ des étudiants avant la fin du cursus, principalement entre la Licence 3 et le Master 1 est une réalité.

M. BUROKUR estime que la question posée est légitime et permet de faire un bilan des CMI. Il confirme que l'intitulé peut prêter à confusion, ce qui a de l'importance car la majorité des étudiants inscrits aspirent à obtenir un diplôme d'ingénieur – raison pour laquelle ils sont nombreux à partir à la fin de la troisième année. Il évoque le réseau Polytech qui regroupe des universités qui délivrent des diplômes d'ingénieur. Il fait part de difficultés concernant la mobilité internationale et ajoute que 650 heures équivalent TD⁹ sont délivrées pour le CMI, ce qui a un coût pour très peu d'étudiants. Si la formation est abandonnée, il aimerait avoir l'assurance que les étudiants puissent terminer leur cursus.

La Vice-présidente réaffirme avec force le souci qu'elle a des étudiants actuellement inscrits en CMI. En fonction de la décision de l'instance, il conviendra de réfléchir aux pistes. Il lui semble par ailleurs important de réfléchir à moyen terme à la possibilité de proposer au sein de l'établissement des formations délivrant un titre d'ingénieur reconnu par la CTI. C'est la voie qui a été empruntée par certaines universités qui ont abandonné leurs CMI.

Mme MARTI estime qu'il s'agit de faire des économies sur le dos des étudiants et des personnels. Elle appelle tous les élus à voter contre cette fermeture. Elle ajoute que les étudiants ont appris la fermeture d'autres filières, notamment à l'UFR LCE¹⁰.

La Vice-présidente précise que les décisions de fermeture dans l'UFR LCE ont été validées par les instances de l'établissement en avril. Concernant les CMI, comme annoncé en introduction, les principaux arguments à l'appui d'un abandon sont d'une autre nature que budgétaire. L'argument budgétaire ne peut être évoqué qu'en dernier lieu, au regard du très faible nombre d'étudiants diplômés.

M. DEMICHEL comprend qu'existent des interrogations sur ces parcours, mais déplore la précipitation pour prendre une décision et le manque de temps pour réfléchir aux options. Il s'interroge sur ce qui va être proposé d'équivalent aux étudiants, qui ont notamment choisi les CMI en raison des maquettes augmentées. Il constate un taux d'évaporation important, mais d'autres formations de Master ont peu de diplômés. Il note que le CMI de l'UFR SEGMI figurait bien dans la liste des formations votées en avril. Il manifeste une réelle incompréhension face à la temporalité, qui l'inquiète en tant qu'élu CFVU pour la suite des discussions.

La Vice-présidente explique que le calendrier est contraint en raison du vote des capacités d'accueil – ce qu'elle regrette –, et que les CMI n'auraient pas dû figurer dans la liste du 28 avril, car il ne s'agit pas de diplômes nationaux. Elle conçoit que rejoindre la filière support peut ne pas être satisfaisant pour certains étudiants : d'autres propositions pourront être faites aux étudiants, dont la poursuite jusqu'à la fin du cursus en CMI. Elle répète qu'il est difficile d'avoir ces réflexions avant un avis et une décision des instances de l'établissement.

M. COLLARD indique que le conseil de l'UFR SSA s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien des CMI. Même s'il juge légitime de discuter de manière franche de la viabilité de toutes les formations, il estime que la proposition pâtit des conditions dans lesquelles elle est faite, qui ont provoqué beaucoup d'émotion et un regard hostile. Il confirme qu'il existe de l'évaporation pour d'autres formations. Les collèges de l'UFR SSA envisagent, si le maintien de la formation n'est pas acté, de transférer vers certains enseignements des filières support les thématiques abordées au sein du CMI. Il regrette les termes outranciers de M. BAUDRY qui rejoignent ceux des usagers et conclut sur la nécessité d'un relogement décent pour les étudiants si les CMI sont abandonnés.

Mme JOURDHEUIL ajoute que le départ des étudiants entre la licence et le master est une réalité : de 20 étudiants à moins de 5. Ceci étant dit, ce cursus permet de recruter des étudiants avec un profil spécifique qui ne candidatent pas dans la filière support et qui sont particulièrement investis. Elle confirme que les

⁹ Travaux dirigés.

¹⁰ Langues et Cultures Étrangères.

collègues réfléchissent déjà à la façon de réintégrer les thématiques dans la licence support si le CMI devait être fermé. La question reste celle des étudiants déjà en formation.

M. GIOT-MIKKELSEN aimerait savoir combien d'étudiants découvrent qu'ils n'auront pas de diplôme d'ingénieur à l'issue de ces cinq ans.

Pour la Vice-présidente, poser cette question aujourd'hui aux étudiants apparaît déplacé, dans un contexte où leur émotion est réelle. Par ailleurs, il serait intéressant de s'adresser aux étudiants qui ont quitté la formation, mais ce n'est pas possible pour des raisons évidentes.

M. GIOT-MIKKELSEN souligne que l'honnêteté vis-à-vis des étudiants est un argument mis en avant.

La Vice-présidente précise que le site Réseau Figure présente sur son site les formations qu'il accorde comme des formations d'ingénieur.

Pour M. GIOT-MIKKELSEN, ce qui est écrit sur ce site concerne assez peu l'établissement. Si l'intitulé pose problème, il propose de le modifier. Il constate que la question de la fermeture est posée malgré toutes les oppositions.

La Vice-présidente précise que certains étudiants sont partis rejoindre une école d'ingénieur, ce qui laisse à penser qu'ils seraient restés si la formation délivrait le diplôme d'ingénieur. L'intitulé CMI est celui du Réseau Figure et ne peut être modifié par l'établissement. Les pages de certaines formations comportent également des propos pouvant prêter à confusion.

M. BAUDRY aurait compris que les CMI soient remis en cause s'il y avait eu des protestations étudiantes concernant une éventuelle tromperie, mais ce n'est pas le cas. Il ajoute que les étudiants qui quittent le CMI le font principalement en raison d'un échec aux examens. Si l'ambition est de se diriger vers un Polytech, il faudrait être dans une logique de transition, ce qui n'est pas le cas ici. Il estime qu'il s'agit d'une fausse ambition pour simplement fermer les CMI.

La Vice-présidente pointe la contradiction entre l'excellent niveau des étudiants évoqué précédemment et un taux d'échec élevé. Elle comprend l'émotion de M. BAUDRY en tant que responsable de formation. Elle répète que la décision n'est pas actée et que l'instance doit se prononcer.

Pour M. JAILLOT, il aurait été utile de disposer de données davantage étayées pour pouvoir prendre une décision dans de bonnes conditions. Il aurait souhaité entendre des propositions permettant de renforcer l'attractivité et le rayonnement de cette formation, tant pour les étudiantes que pour l'université. À ce titre, il propose de surseoir à la décision.

La Vice-présidente explique que toutes les formations de CMI n'ont pas fait l'objet d'un vote en avril – raison pour laquelle une décision est nécessaire en ce jour. Elle estime que les échanges ont été importants.

Mme GADOT rappelle qu'en avril elle s'était étonnée de ne pas voir figurer les CMI dans le vote et qu'il lui avait alors été répondu que cela était normal. Elle rappelle par ailleurs que le réseau Figure a renouvelé l'accréditation des CMI de l'établissement.

La Vice-présidente regrette l'ambiguïté à ce sujet. Elle explique que le Réseau Figure accorde la formation et qu'il revient ensuite aux instances de l'établissement de décider. Elle rappelle que les CMI ne délivrant pas de diplômes nationaux, ils n'avaient pas vocation à figurer dans la liste des formations soumises au vote des instances en avril.

M. GIOT-MIKKELSEN aimerait savoir s'il s'agit d'un vote décisionnel ou d'un avis avant un vote du CA.

La Vice-présidente confirme que la CFVU émet des avis et que le CA délibère.

M. GIOT-MIKKELSEN comprend qu'il est possible d'imaginer que le CA s'oppose à l'avis de la CFVU.

La Vice-présidente répond que ce n'est théoriquement pas exclu.

M. BUROKUR ajoute qu'en cas de maintien des CMI, il serait souhaitable qu'il y ait un fonctionnement homogène au sein de l'établissement, notamment sur les filières support et les redoublements.

La Vice-présidente estime que, quel que soit le résultat du vote, ces discussions auront mis en avant la nécessité de réfléchir sur ces formations.

M. BAUDRY précise que si les redoublements ne sont pas de droit, un jury peut les autoriser.

La Vice-présidente tient à dire qu'elle mesure le dilemme auquel sont soumis les élus usagers qui se retrouvent à défendre des formations sélectives et ouvertes à l'apprentissage. Elle comprend également l'émotion des responsables de formation. Elle affirme également que les thématiques des CMI sont prioritaires pour l'établissement.

Mme MARTI confirme que l'UNEF s'oppose aux filières sélectives et estime qu'il faudrait au contraire les rendre accessibles au plus grand nombre, plutôt que d'exclure des étudiants.

La Vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur la poursuite d'étude des étudiants actuellement en CMI – ce qui, elle le répète, est une priorité –, ni sur la méthode employée, ni sur les restrictions budgétaires. Elle propose de poser la question de façon positive : la CFVU est-elle favorable au maintien dans l'offre de formation de l'établissement des trois CMI ?

Mme MARTI souligne que, tant que la garantie d'une poursuite d'étude n'est pas assurée, elle ne peut y croire.

La Vice-présidente rappelle qu'elle s'exprime publiquement devant une instance dont les débats font l'objet d'un procès-verbal écrit et validé.

Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Khorenyan à Mme Pereira Dos Santo ;
- De Mme Leandri à Mme Jeleva ;
- De Mme Severo à M. Benucci.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le maintien des CMI au sein de l'établissement.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 9

Abstentions : 4

Pour la Vice-présidente, il s'agit d'une illustration et la décision n'était pas prise. Ce résultat sera porté au CA. Elle remercie pour les riches échanges qui ont permis de mettre en lumière ces formations.

Une suspension de séance est proposée afin de pouvoir modifier les capacités d'accueil, prenant acte de l'avis de la CFVU sur le maintien des CMI.

Mme PEREIRA DOS SANTO demande à avoir accès au nouveau document.

La Vice-Présidente répond qu'il sera déposé sur le Nuage de l'instance.

La séance est suspendue à 15 h 55 et reprend à 16 h 14.

La Présidente salue les élus et prend note du fait que la CFVU s'est prononcée en faveur du maintien des CMI. Elle souligne ensuite que dans le contexte contraint, l'établissement souhaite maintenir, voire augmenter, les capacités d'accueil.

Mme JELEVA confirme que l'établissement propose une augmentation de ses capacités d'accueil de 84 places en L1 et 12 places en BUT¹¹ 1. Cette augmentation tient notamment à l'ouverture de nouveaux parcours. Les places des formations qui ne sont pas reconduites ont été redéployées dans d'autres formations

¹¹ Bachelor universitaire de technologie.

de manière à ne pas réduire le nombre d'étudiants accueillis. Concernant les formations de BUT 1, une filière en apprentissage a été réouverte, ce qui correspond à 14 places supplémentaires. Par ailleurs, une réduction de 2 places a été demandée par l'IUT¹².

Mme PEREIRA DOS SANTOS constate des suppressions de filières importantes, que les étudiants ont apprises récemment, sans garantie de poursuite d'étude et avec des propositions de réorientation floues ainsi que des suppressions de places. Elle considère que les documents – transmis hors délai – donnent des chiffres partiels et manipulés. Les capacités d'accueil de Parcoursup (COL) et les capacités d'accueil totales (CAL) sont désormais alignées, et l'ajustement s'opère à la baisse. Elle calcule au total une suppression de 11 places en licence, les augmentations concernant des formations à distance ou en apprentissage. Ces suppressions s'inscrivent dans le contexte d'austérité budgétaire, qui se fait aux dépens des étudiants et des personnels. Elle demande le report du vote.

La Présidente n'est pas sûre d'avoir saisi les données sur lesquelles l'analyse est fondée. Elle précise que le calendrier national nécessite que les capacités d'accueil soient saisies sur les plateformes et ajoute que les fermetures de formation ont déjà été discutées longuement dans cette instance, et approuvées en avril 2025.

Mme MARTI dénonce cette forme de chantage qui entrave le débat démocratique. Les documents transmis hors délais ne permettent pas d'être étudiés de manière approfondie ni de rendre un avis éclairé. Elle ajoute qu'auparavant les capacités d'accueil totales étaient supérieures aux capacités d'accueil Parcoursup, en raison des places réservées pour Études en France ou pour les redoublements – ce qui n'est plus le cas. Elle dénonce cette égalisation vers le bas.

La Vice-présidente explique que les capacités d'accueil totales reposaient sur une estimation du nombre de redoublants et d'étudiants acceptés sur Études en France et n'étaient pas, dans les faits, respectées. Cette année, l'établissement propose uniquement les capacités Parcoursup, qui correspondent à un engagement en attendant de réfléchir à une méthodologie commune d'estimation. Elle affirme que l'augmentation de 84 places est réelle.

Mme PEREIRA DOS SANTOS répète que ces capacités d'accueil prévoient des suppressions de places et excluent des ouvertures sur Études en France. Elle affirme ne pas croire la présidence.

Pour la Présidente, l'UNEF adopte un récit établi avant tout échange et s'oppose aux capacités d'accueil, peu importe leur nombre. Elle propose d'ouvrir le vote, et rappelle les étapes à venir comme le travail administratif nécessaire.

Mme MARTI précise que l'UNEF s'oppose au fait que les capacités d'accueil soient inférieures aux besoins.

La Présidente entend qu'il faut former et accompagner la jeunesse française vers la réussite et l'insertion professionnelle, mais elle aimerait savoir comment la répartition se fait entre les établissements.

Mme MARTI aimerait savoir ce qu'il advient du nombre de places pour les autres plateformes.

La Présidente répond que ces personnes seront accueillies comme tous les ans.

Mme MARTI demande combien de places seront ouvertes sur Études en France.

La Présidente indique qu'il n'y a pas de limitation.

Mme MARTI comprend que c'est à la discrétion de chaque commission d'examen des vœux.

La Présidente acquiesce : la CFVU ne fixe pas de plafond.

Mme PEREIRA DOS SANTOS pointe le fait que s'il n'existe pas de plafond, il n'existe pas de plancher non plus.

La Vice-présidente explique que les responsables de formation étudient les dossiers et les acceptent ou non.

¹² Institut universitaire de technologie.

Mme RIAZUELO donne l'exemple de sa filière pour laquelle un seul étudiant étranger a pu venir en France sur la dizaine d'étudiants acceptés faute de délivrance de visa

M. DRU estime que fixer des capacités par catégorie d'étudiants risquerait de bloquer les commissions dans l'examen des dossiers.

La Présidente confirme qu'il s'agit d'un système plus souple permettant d'accueillir le plus grand nombre.

Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote sur les capacités d'accueil du premier cycle.

- De Mme Karlowski à Mme Magand ;
- De M. Zinou à Mme Magand.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les capacités d'accueil.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 13

Abstention : 1

Mme PEREIRA DOS SANTOS dénonce une nouvelle fois l'absence de garantie d'ouverture de places sur Études en France. Elle précise que, dans les faits, certaines formations n'ouvrent pas de places.

La Vice-présidente répète que les capacités d'accueil limitées incluaient une estimation regroupant les redoublants et les étudiants accueillis via Études en France, sans préciser le nombre de places estimé pour chacune de ces catégories.

Elle poursuit par les attendus et les critères d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle, en remerciant chaleureusement les responsables de formation ayant renseigné les critères et les attendus sur Parcoursup, et l'équipe du SPODeF pour l'accompagnement et le suivi. Les attendus et critères s'inscrivent en stabilité et cohérence par rapport à l'année précédente.

M. BAUDRY note que les attendus pour les CMI ne sont pas soumis au vote.

La Vice-présidente vérifie si ceux-ci sont stables par rapport à l'année précédente. Dans ce cas, l'instance peut reconduire son avis favorable.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les attendus locaux et critères de recrutement pour l'admission en première année de premier cycle.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 13

Abstention : 0

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 10

Abstentions : 4

b) Délibération générale relative aux admissions en Master 1 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil

La Vice-présidente présente deux demandes de changement d'intitulé, issues des réflexions menées lors de la construction des maquettes. Le master Études et recherche en sociologie était devenu Mutation des sociétés contemporaines. Or à l'issue de la campagne de recrutement, les responsables de formation ont estimé que cette évolution était de nature à réduire la visibilité de la formation. Il est donc proposé de revenir à l'intitulé antérieur. Il est également demandé que l'un des parcours du master d'anthropologie « Anthropologie, philosophie et éthologie » devienne « Anthropologie critique des patrimoines : rituels, arts, musées ».

Mme BOUSSARD s'étonne, à propos de cette dernière demande, d'un changement d'objet radical d'un parcours à ce stade de la construction de l'offre de formation et pointe l'absence de vote spécifique lors du conseil d'UFR. Il lui semble qu'il s'agit d'un vice de procédure. Elle comprend qu'il sera possible à l'avenir de changer l'objet d'une formation lors du vote sur les capacités, attendus et les critères. Elle a été alertée par le département d'Histoire de l'art en raison d'un projet de master pluridisciplinaire, porté par les UFR SSA et DSP¹³, pour développer les thématiques du DU¹⁴ « Recherche de provenances des œuvres » – projet qui a été refusé. Ce changement d'intitulé, susceptible de laisser penser à un empiètement sur le champ du DU, a suscité une vive émotion.

La Présidente confirme avoir reçu un message sur ce sujet de la part du département de l'Histoire de l'art.

M. COLLARD confirme qu'il s'agit d'une transformation substantielle du contenu du parcours, dont le vote a été intégré à celui des capacités d'accueil. Il ajoute que cette évolution s'est faite à l'issue de discussions difficiles, voire de tensions. Les dangers d'empiètement et de chevauchement de ce parcours avec le projet de master en question ont été évoqués. L'UFR SSA, en accord avec la vice-présidence, a choisi de donner satisfaction au vote démocratique de l'assemblée générale du département d'Anthropologie, qui s'est prononcée en faveur de la transformation de ce parcours, pourtant voté le 28 avril et malgré les conséquences que cela entraîne pour la responsable du parcours et pour les étudiants inscrits.

M. DE VIENNE confirme que le processus de décision a été compliqué au sein du département. Il souligne que les anthropologues n'ont jamais été informés de ce projet de master.

Mme BOUSSARD indique qu'il y a eu des réunions avec des anthropologues de l'université.

M. DE VIENNE réfute l'idée selon laquelle le département d'anthropologie ne se serait pas tourné vers les historiens de l'art afin de trouver des enseignements à mutualiser. Il indique avoir été informé récemment de la menace qui pèse sur ce travail pédagogique, lequel a nécessité un investissement considérable et s'est accompagné de fortes tensions – un arrêt maladie et 81 heures de réunion plénière. L'équipe n'a plus l'énergie de reconstruire une nouvelle maquette et un vote défavorable aurait des conséquences très lourdes pour le département. Il ajoute que le DU « Recherche de provenances des œuvres » est complémentaire du parcours proposé et qu'il n'existe aucun chevauchement thématique. Il exprime l'espoir très vif que l'assemblée pourra confirmer ce changement d'intitulé.

La Présidente insiste sur les heures passées dans les équipes et dans les échanges avec l'équipe de la vice-présidence CFVU.

M. DEMICHEL aimerait savoir s'il s'agit d'un repentir sur l'intitulé qui résulte de l'élaboration des maquettes, ce qu'il conçoit, ou d'un changement radical de contenu

M. DE VIENNE confirme qu'il s'agit d'un changement pédagogique important, qui est revendiqué. Il estime important que les départements fassent des choix stratégiques et pédagogiques. L'ancien parcours constituait un beau projet intellectuel qui n'a pas fonctionné sur le plan opérationnel, notamment parce qu'il reposait sur des mutualisations avec différentes UFR. Cela a généré de nombreux problèmes de soutenabilité humaine, raison pour laquelle il n'est pas possible de le reconduire. Le département a consacré beaucoup de temps à rechercher une solution : celle-ci semble prometteuse et a obtenu une large adhésion. Les étudiants ont été rassurés, notamment car les enseignements qui étaient proposés restent dans l'autre parcours.

¹³ Droit et science politique.

¹⁴ Diplôme d'université.

Mme BOUSSARD comprend parfaitement les arguments, mais s'étonne de la temporalité puisque les difficultés existent depuis cinq ans. Elle affirme être abasourdie et note que, l'année prochaine, il sera possible de changer les parcours au moment des capacités d'accueil.

La Présidente la corrige sur cette dernière affirmation. Cette situation est exceptionnelle et n'est possible que puisque la rentrée 2026 est la première année de la nouvelle offre de formation. Les intitulés de formation en vigueur à la rentrée 2026 ont vocation à rester stables durant toute la période du LMD5.

M. COLLARD précise que la direction de l'UFR SSA avait en tête une évolution d'intitulé et le département d'anthropologie a estimé qu'il fallait une substitution – il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une création – de parcours. Il ne s'agit pas d'un passe-droit, mais d'un malentendu, voire d'un manque de bonne foi, qui a abouti à cette situation embarrassante.

La Présidente considère qu'il est important de s'engager dans une offre de formation qui corresponde au département et à l'équipe pédagogique chargée de sa mise en œuvre, tout en entendant les difficultés que cette configuration tardive peut soulever.

M. DE VIENNE insiste sur le fait que le département n'a jamais eu l'intention de reconduire le parcours initial ; si celui-ci a été voté, c'est en raison d'une mauvaise compréhension, ce dont il s'excuse. Il estime qu'il s'agit d'un malentendu. Cette évolution a nécessité du temps en raison des tensions rencontrées. Il s'étonne par ailleurs de l'intérêt manifesté par les juristes et les historiens de l'art pour un parcours d'anthropologie, et ne comprend pas le souhait de revenir à une solution qui ne convient pas aux anthropologues et qui ne fait pourtant pas d'ombre au DU Recherche de provenances des œuvres.

Mme BOUSSARD évoque un mail en date du 7 avril 2025 demandant la reconduction à l'identique de ce parcours. Des chercheurs en anthropologie du droit pourraient être intéressés par cette formation pluridisciplinaire, d'où une inquiétude qu'elle estime légitime. Pour sa part, elle pointe surtout la méthode employée, qui ne permet pas aux instances de pilotage d'avoir une vision d'ensemble de l'offre de formation.

La Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir deux votes séparés :

- De Mme Lebarbier à M. Demichel.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le changement d'intitulé du master de sociologie.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 13

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis défavorable sur le changement d'intitulé du parcours d'anthropologie.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 6

Contre : 9

Abstentions : 19

Suit un échange sur les suites du dernier vote notamment en ce qui concerne les attendus et critères pour cette formation.

La séance est suspendue à 17 h 38 et reprend à 17 h 55.

La Présidente propose à la CFVU de se prononcer sur les capacités d'accueil, attendus et critères, y compris pour le master d'anthropologie. Le CA se prononcera sur les attendus et critères ainsi que sur la validation ou non de l'intitulé proposé pour le quatrième parcours du master d'anthropologie.

Mme PEREIRA DOS SANTOS souligne des fermetures de mentions et des suppressions de places, 247 au total. Elle appelle à voter contre ces capacités d'accueil, qui augmentent la sélection, et affirme que le vote des capacités d'accueil n'exclut pas qu'elles puissent évoluer sous l'effet d'une mobilisation étudiante.

La Vice-présidente explique que l'établissement augmente ses capacités d'accueil de 200 places grâce à la création de masters, malgré un sentiment de réduction de 11 places, qui s'explique par la transformation des masters MEEF¹⁵ en M2E¹⁶, pour lesquels l'établissement n'a pas la maîtrise des capacités d'accueil, celles-ci dépendant du nombre de lauréats des concours.

Mme JOURDHEUIL pointe le fait que les capacités d'accueil des parcours CMI sont à zéro.

La Vice-présidente répond que, conformément au cadrage des CMI, l'accueil dans ses formations se situe en L1, les étudiants ayant vocation à poursuivre la formation jusqu'en M2.

M. BAUDRY confirme qu'il existe un accès de droit en M1 pour les étudiants ayant validé la licence CMI et qu'il n'y a pas de capacité d'accueil pour les CMI en M1.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote, avec la réserve émise sur le quatrième parcours du master d'anthropologie.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les critères de recrutement et capacités d'accueil en Master 1.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 13

Abstention : 1

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux admissions en Master 1 subordonnées à l'examen du dossier du candidat.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 10

Abstention : 0

c) Maquettes de licence de l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5)

La Présidente salue l'important travail qu'a représenté la construction de ces maquettes.

La Vice-présidente remercie d'abord les directions de composante, qui ont joué un rôle clé, et souvent délicat, de relai, entre la vice-présidence formation et les équipes pédagogiques et administratives impliquées dans l'élaboration de l'offre de formation, pour s'assurer de la bonne compréhension des enjeux par les collègues, rendre compte des questionnements spécifiques à chaque mention, et contribuer à l'organisation du travail concret d'élaboration et d'examen des maquettes en composante. Elle salue aussi l'investissement des enseignants-chercheurs et enseignants, mais aussi des collègues BIATSS travaillant en composante et dans les services centraux –avec, à cet égard, des remerciements tout particuliers à la DEF, dont les différents pôles (SPOdF, Poems, notamment) ont été impliqués au quotidien dans le travail d'élaboration des maquettes.

Sont soumis au vote de l'instance de ce jour des maquettes de licence issues de toutes les composantes de l'établissement (133 VET, années et parcours) correspondant à environ 60% de l'ensemble de l'offre de formation en licence générale. Mme Jeleva signale que la maquette de la licence d'administration publique (IPAG¹⁷) fera l'objet d'un voté séparé. En complément des maquettes extraites d'Actul, sur le Nuage de la

¹⁵ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

¹⁶ Master enseignement et éducation.

¹⁷ Institut de Préparation à l'Administration Générale.

CFVU est déposé un tableau de synthèse permettant d'apprécier le respect du cadrage, notamment en termes de volume horaire étudiant.

La Vice-Présidente souligne trois points qui lui paraissent importants :

Elle rappelle d'abord que l'offre de formation est élaborée dans un contexte particulièrement contraint par le contexte national, et par des perspectives sombres pour l'enseignement supérieur public. Ainsi, dans le cadrage élaboré pour les formations de licence, il s'agissait tout à la fois de garantir pédagogiquement une structure et des acquis communs facilitant la lisibilité de l'offre et d'éventuelles réorientations de nos étudiants, mais aussi d'éviter l'écueil qui a été celui du précédent changement d'offre de formation, assorti d'une très forte augmentation des heures dispensées.

Ensuite, en termes de méthode, le choix a été fait d'une concertation au long cours, avec les composantes dans leur ensemble et avec chacune d'entre elles, puis par le biais de retours spécifiques pour chaque mention et parcours. Les échanges ont bien évidemment porté sur la nature des efforts fournis par chaque mention de licence pour contribuer à la soutenabilité globale de l'offre, et en la matière, la nature et les pratiques de chacun nous ont conduit à ne pas jouer nécessairement complètement des mêmes leviers de soutenabilité car il est difficile d'envisager des efforts strictement similaires pour une licence à très grands effectifs et une autre à effectifs plus modestes, entre une formation monobloc et une formation comportant en licence plusieurs parcours, etc. Il est à noter que certains efforts en termes de soutenabilité n'apparaissent pas dans le tableau de synthèse, comme les mutualisations, les transformations de TD en CM pour des formations à gros effectifs, les réductions de listes à choix, mais sont bien présents. La vice-présidence formation a cherché à équilibrer les efforts entre formations, alors même qu'ils pouvaient prendre des formes différentes, de manière à ce qu'ils soient partagés par tous et aboutissent à une offre globalement plus soutenable, aussi bien pédagogiquement qu'administrativement.

Enfin, Mme Jeleva précise que le cadrage de Licence voté prévoit un EC¹⁸ « Compétences linguistiques » à chaque semestre, couvrant huit langues, dont l'anglais. Dans la perspective de promouvoir le plurilinguisme, il est important que toutes les formations puissent inclure ces huit langues dans leur maquette de licence. Quelques formations, en nombre très limité, ont demandé une dérogation sur ce point en présentant un argumentaire. Pour l'ensemble des autres formations, l'EC « Compétences linguistiques », proposant l'ensemble des 8 langues, doit figurer dans les maquettes. Il est donc proposé de voter les maquettes de licence déposées sur le Nuage de la CFVU, sous réserve de l'intégration de l'ensemble des 8 langues proposées au sein de l'établissement dans l'EC Compétences linguistiques dédié. Mme Jeleva signale une seconde réserve à introduire lors du vote concernant le paramétrage des enseignements transversaux – certains ajustements techniques fins n'ayant pas pu être opérés.

M. BAUDRY s'interroge sur l'absence des maquettes des CMI dans ce document.

La Présidente répond que la CFVU se prononcera sur ces maquettes ultérieurement.

Pour Mme MARTI, le vote ne peut se faire dans de bonnes conditions étant donné le délai de transmission des documents, qui ne permet pas d'en apprécier les enjeux.

La Présidente rappelle que les élus des conseils d'UFR ont déjà examiné ces maquettes, et qu'elles ont été approuvées par ces conseils.

M. DEMICHEL, au nom de la liste AGIR, souhaite également un report du vote étant donné le délai de transmission des documents et afin de pouvoir examiner toute l'offre du premier cycle en même temps, incluant les CMI et les doubles licences. Il précise que le conseil d'UFR de SEGMI a émis son avis avec de fortes réserves. Il ne croit pas qu'un report retarderait le travail des équipes pédagogiques et administratives.

La Présidente entend cet avis, mais souligne que beaucoup de collègues ont travaillé pour respecter le calendrier fixé et pour que des maquettes puissent être prêtes pour la réunion de la CFVU de ce jour.

¹⁸ Élément constitutif.

Mme RIAZUELO exprime son désaccord avec M. DEMICHEL. Elle estime qu'il est nécessaire d'apporter un soutien fort au sein des UFR aux collègues enseignants et administratifs qui ont travaillé sur ces maquettes de licence et qui souhaitent désormais passer à l'étape des masters.

M. BUROKUR abonde dans le même sens.

La Présidente propose de reporter les maquettes de SEGMI si ces dernières posent problème.

M. DEMICHEL comprend la position de ses homologues DUFR mais en tant qu'élu, il aurait préféré que l'instance vote toute l'offre du premier cycle en une fois.

Mme MARTI insiste sur le fait qu'il n'est pas possible d'avoir un avis qui s'exprime de façon démocratique sans plus de temps. Il y a des choses importantes qu'il faut regarder avec attention, comme les suppressions d'heures ou le passage d'heures TD en heures CM¹⁹.

La Présidente précise que tout est en ligne depuis cinq jours. Elle répète que ces maquettes ont fait l'objet de nombreuses discussions au niveau des composantes.

M. DRU comprend la demande de l'UNEF, mais estime que, même avec un délai supplémentaire, l'analyse resterait difficile compte tenu de la complexité des documents. Il juge légitime de redonner la main aux composantes.

Mme MARTI note que des décisions difficiles ont dû être prises en raison des contraintes budgétaires. Elle estime essentiel que les élus puissent examiner les documents, sans quoi la CFVU risque de devenir une simple chambre d'enregistrement.

La Présidente rappelle que les tendances générales sont la traduction dans chacune des formations du cadrage qui a fait l'objet de discussion et de validation de la CFVU.

M. DRU insiste sur la spécificité et l'hétérogénéité disciplinaire des formations, qui rendent d'autant plus important de redonner la responsabilité politique aux formateurs et aux étudiants ayant participé à l'élaboration de ces maquettes.

Mme MARTI répète que les élus ont besoin de connaître les implications concrètes de l'application de ce cadrage dans chaque formation. L'UNEF reste particulièrement attentive aux restrictions budgétaires, qui conduisent à des suppressions d'heures de cours et au gel de postes. Elle regrette que le débat démocratique ne puisse pas être approfondi davantage.

M. DEMICHEL souhaite savoir si le seuil des 1 500 heures prévu par l'arrêté licence constitue une obligation, puisqu'il constate que certaines formations, malgré une hausse de leurs volumes horaires, n'atteignent toujours pas ce plancher.

La Vice-présidente pense que cela ne leur sera pas reproché. Par exemple, pour la formation Information-communication, il a été considéré que le semestre de stage justifiait un volume horaire inférieur au cadrage prévu.

M. DEMICHEL comprend que, dans le contexte national, un volume horaire inférieur au cadrage ne sera pas sanctionné.

La Présidente le confirme.

Mme DE CHAMBORANT interroge sur les dérogations relatives aux multi-crédits.

La Vice-présidente rappelle que le cadrage exclut la possibilité de multi-crédits. Dans le cas spécifique de l'UFR SEGMI, une liste de demandes de dérogations a été remontée : pour deux enseignements, les arguments ont été jugés suffisamment solides. Il sera cependant difficile d'aller au-delà de ces exceptions.

¹⁹ Cours magistraux.

M. COLLARD souhaite connaître l'excédent ou le déficit horaire que représente le LMD 5 par rapport au LMD 4.

La Vice-présidente souligne qu'en volume horaire étudiant, la quasi-totalité des formations a opéré des efforts conséquents qu'il faut saluer.

Mme BOUSSARD pointe la différence des volumes horaires dans ACTUL et dans le tableau de synthèse, qui rend difficile la compréhension.

La Vice-présidente explique que le tableau vient d'ACTUL, mais que manquent encore certains éléments dans lesquels sont pris en compte le nombre de groupes et les effectifs. Le choix a été fait de mettre en avant le volume horaire étudiant, pour montrer l'effort par rapport au LMD 4 et le respect de l'arrêté licence.

Mme BOUSSARD aimerait savoir si l'intégralité des maquettes sera votée en CA.

La Présidente le confirme, après le vote de la CFVU.

M. GUERIN ajoute qu'ACTUL est également un outil de simplification de saisie en particulier pour implémenter l'application de gestion de scolarité, Apogée.

La Présidente donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote sur les maquettes de licence déposées sur le Nuage, sous les deux réserves précédemment citées : introduction dans l'EC Compétences linguistiques des 8 langues proposées par l'établissement pour toutes les maquettes de licence, hors dérogation explicitement demandée et accordée et ajustements techniques dans le paramétrage de certains EC Transversaux.

Procuration :

- De Mme Magand à Mme Pereira Dos Santos
- De M. Baudry à Mme Gadot.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les maquettes de licence de l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1

La Vice-présidente explique que la licence d'administration publique ne propose qu'une L3²⁰ et que la maquette respecte le cadrage horaire, avec des effectifs prévisionnels de 40 inscrits. Cependant, compte tenu des efforts demandés à l'ensemble des formations et de la nécessité de soutenabilité, la vice-présidence avait demandé une réduction du volume horaire étudiant, qui était identique au LMD 4, de 18h, en soulignant notamment la répartition CM/TD peu soutenable au regard des effectifs. L'IPAG a indiqué ne pas souhaiter procéder à cette réduction des volumes horaires de CM, et le conseil a finalement voté une maquette correspondant à la version initiale. Il a semblé important de singulariser cette formation et de soumettre au vote ce qui avait été adopté par le conseil de l'IPAG, en précisant ces informations supplémentaires, qui témoignent d'une réaction assez fermée aux échanges.

La Présidente rappelle que l'IPAG est une composante de l'université, amenée à respecter le cadrage et les contraintes de soutenabilité, d'où ce vote scindé.

En l'absence de remarques, elle ouvre le vote sur cette maquette.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis défavorable sur la maquette de la licence d'administration publique.

²⁰ Troisième année de licence.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 9
Contre : 20
Abstentions : 4

d) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 22 octobre 2025

La Vice-présidente indique que l'ensemble des projets proposés était en dessous du plafond de délégation de signature du CA à la présidente – raison pour laquelle la CFVU n'a pas à se prononcer. Six subventions de fonctionnement aux associations d'étudiants ont également été accordées.

e) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 3 décembre 2025

Quatre projets, sur les huit proposés, nécessitent l'avis de la CFVU. Deux sont des projets individuels, raison pour laquelle ils sont soumis au vote même si le financement demandé est inférieur à 5 000 €. Cinq subventions de fonctionnement ont également été accordées.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 3 décembre 2025.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 26
Contre : 1
Abstentions : 2

f) Programmation des actions financées par la CVEC²¹ pour l'année 2026

La Présidente s'excuse de devoir quitter la séance.

Mme MAKHLOUF explique que la commission CVEC du 27 novembre dernier a porté sur les demandes d'appel à projets composante et le vote du budget 2026. 9 projets ont été recensés pour un total de 28 770 € pour cette campagne :

- Deux projets pour la maison des langues (1 570 €) : un atelier linguistique et culturel et un atelier « Les loges » ;
- Achat d'une boîte de rangement pour la BUFR SSA (5 349 €) ;
- Achat de casiers de rangement pour la BUFR SEGMI (5 597 €) ;
- Aménagement d'un espace détente à la bibliothèque cartothèque de l'UFR SSA (1 600 €) ;
- Jeux de société à la BUFR SEGMI (500 €) ;
- Cérémonie des trophées (13 500 €) ;
- Achat de deux tablettes déportées pour la BUFR SPSE²² (327 €) et pour la BUFR LCE (327 €).

Elle présente ensuite le budget 2026, qui a été attribué en totalité. Elle précise que peu de nouvelles demandes ont été formulées et que la prochaine commission aura lieu le 12 mars.

Mme GADOT ne comprend pas certaines dépenses récurrentes, par exemple les 20 000 € consacrés à de l'événementiel ou les 35 000 € pour une soirée roller-disco, surtout dans le contexte actuel. Elle les met en regard avec des besoins plus essentiels, tels que le recrutement d'infirmières.

La Vice-présidente explique qu'existe une réglementation nationale pour la CVEC avec des parts réglementaires par service.

²¹ Contribution de vie étudiante et de campus.

²² Sciences Psychologiques & Sciences de l'Éducation.

Mme MAKHLOUF précise que les dépenses citées correspondent à l'ancienne mission égalité, dont le budget a été revu à la baisse, en raison des consignes budgétaires. Il s'agit d'activités en lien avec les associations étudiantes. Elle ajoute que beaucoup de projets ont été mis en place par le service SSE²³.

Mme GADOT répète que de telles sommes restent élevées.

M. GUERIN précise que la soirée roller-disco n'est pas uniquement un événement festif, mais permet de présenter aux étudiants les différents dispositifs liés à la lutte contre les VSS²⁴ et les discriminations, et aussi à les sensibiliser sur ces sujets.

La Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Pereira Dos Santos à Mme Siddiqui.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le budget 2026 pour la commission CVEC.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 13

Contre : 12

Abstentions : 3

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets composante.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 15

Contre : 9

Abstentions : 4

g) Élections

La liste UNI²⁵ a désigné Mme Gardeur Siobhàn comme représentante des usagers à la commission CVEC en remplacement de l'élu sortant M. Souakria Mathis.

c) Conventions

Le résumé des conventions est disponible sur le nuage.

a) Conventions internationales

CV 2025-244 Accord-cadre de coopération – University of Alberta / UPN

CV 2024-422 Convention d'échange étudiants – University of Alberta / UPN

CV 2025-245 – Caucasus University (Géorgie) / UPN

CV 2025-290 – Université La Sagesse (Liban) / UPN

CV 2025-292 Accord-cadre de coopération – FLASCO (Équateur) / UPN

CV 2025-293 Convention d'échange étudiants – FLASCO (Équateur) / UPN

CV 2025-323 Accord-cadre – UN Cordoba (Argentine) / UPN

CV 2025-324 Accord d'échange étudiants – UN Cordoba (Argentine) / UPN

²³ Service de santé étudiante.

²⁴ Violences sexistes et sexuelles.

²⁵ Union nationale inter-universitaire.

CV 2025-337 – Prishtina University (Kosovo) / UPN

CV 2025-453 Accord-cadre de coopération – IDP Brasilia / UPN

CV 2025-469 Convention d'échange étudiants – Heilongjiang (Chine) / UPN

CV 2024-250 Convention d'application – Université d'Ottawa / UPN

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 9

b) Conventions de formation

CV 2025-394 CNED – POITIERS

CV 2025-447 Avenant numéro 1 au contrat d'exploitation Numerisup

CV 2025-452 Convention de mandat UPN-FUN

CV 2025-454 Modèle de convention de cession de droits d'auteurs Numerisup

CV 2025-455 Habilitation à l'utilisation de la plateforme Pix Orga

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 9

c) Autre convention

CV 2025-457 Préfecture des Hauts-de-Seine

La Vice-présidence espère que cette convention, déjà approuvée par le conseil d'administration, facilitera les démarches pour certains étudiants.

II.INFORMATIONS

a) Lettre de mission Handicap pour l'année 2025-2026

b) Lettre de mission Réussite pour l'année 2025-2026

Ces points sont reportés.

La Vice-présidente laisse la parole aux élus de l'UNEF pour les deux points qu'ils ont demandés : la situation des jeunes sans affectation et la mise en place d'un congés menstruel.

Il semble important à Mme MARTI d'informer les élus qu'une rencontre a eu lieu entre la présidence, l'UNEF et le collectif des « sans fac », sans qu'une solution satisfaisante ait été trouvée. Selon elle, la présidence s'enferme dans un jusqu'au-boutisme en refusant de soumettre les dossiers aux commissions pédagogiques qui le souhaitent. Elle appelle à un retour à la raison et au dialogue. Elle déplore que les propositions faites aux étudiants en attente d'une licence ou d'un master soient celles d'un DU FLE²⁶, donnant l'impression que les « sans fac » ne maîtrisent pas le français ou d'un DU « Carrière junior ».

La Vice-présidente prend note des commentaires formulés. Elle rappelle qu'une consultation des commissions pédagogiques a eu lieu et que la présidence s'est engagée à suivre le résultat de cette consultation. Elle invite Mme Marti à ne pas dénigrer les DU de l'établissement qui peuvent répondre aux besoins de certains étudiants et leur apporter un réel bénéfice. Une autre proposition concerne la mise en place d'entretiens d'orientation pour les L1. Aucune réponse formelle n'a été apportée à ces propositions. Elle ne comprend pas la manière dont cette proposition du DU FLE a été accueillie. Un enseignement de la maîtrise du français écrit pour tous les L1 est déjà mis en place par l'établissement sans que cela implique que ces étudiants ne savent pas écrire en français.

Mme MARTI trouve déplacé de proposer à des étudiants étrangers, ayant suivi leurs études en France et demandant un master, un DU FLE. De plus, cela ne correspond en rien à leurs demandes. Elle rappelle que la majorité des commissions ne s'est même pas exprimée lors de cette consultation et que les élus du CA en ont relevé le caractère antidémocratique. L'UNEF continuera à défendre ses positions.

La Vice-présidente regrette que le caractère démocratique de la consultation ne soit pas reconnu. Elle invite les élus de l'UNEF à s'exprimer sur le congé menstruel.

Mme MARTI explique que cela se fait dans beaucoup d'universités pour les femmes ayant de l'endométriose (une femme sur dix) ou des règles douloureuses.

La Vice-présidente prend note de la demande et précise que ce point sera traité lors des discussions sur les M3C²⁷.

Mme MARTI demande que cela soit mis à jour de la prochaine CFVU.

La Vice-présidente répète que ce sujet s'inscrit dans les M3C et sera abordé dans la prochaine réunion du groupe de travail sur le sujet.

L'ordre du jour étant épousé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 19 heures 35.

La Présidente de l'Université
Caroline ROLLAND-DIAMOND



²⁶ Français langue étrangère.

²⁷ Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences.